

Les collectivités locales de Martinique en 2004 : Forte augmentation du personnel titulaire

Au 31 décembre 2004, plus de 15 000 agents sont employés dans les collectivités locales de la Martinique. Rapportés à la population, les effectifs sont supérieurs à la moyenne métropolitaine de 38%. Par ailleurs, la Martinique détient le taux d'encadrement le plus important des départements français d'Amérique. Une insuffisance d'encadrement dans certaines filières est toutefois constatée. Depuis 2000, le nombre de titulaires a beaucoup progressé tout particulièrement dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration locale des communes varie entre 14 et 63 pour 1 000 habitants.

Au 31 décembre 2004, 15 229 agents sont employés par les collectivités locales. Les trois quarts d'entre eux sont des agents communaux. Les agents départementaux représentent 17% de l'ensemble. Les personnes qui travaillent dans les organismes régionaux et intercommunaux sont quant à eux beaucoup moins nombreux. L'ensemble de la fonction publique locale emploie 6 212 hommes et 9 017 femmes. Un tiers des communes martiniquaises emploie autant d'hommes que de femmes. A l'inverse, la commune de Ducos emploie 2,6 fois plus de femmes que d'hommes. Les 22 autres communes ont embauché en moyenne 1,8 fois plus de femmes que d'hommes. En 2004, la Martinique est le département français d'Amérique qui, rapporté à la population, a le plus fait appel aux assistantes maternelles, aux emplois jeunes et aux contrats d'apprentissage.

Un effectif important pour assurer la double fonction régionale et départementale

En 2004, le taux d'administration locale de Martinique est de 40 agents pour 1 000 habitants contre 29 pour 1 000 en métropole. Cet écart peut s'expliquer par le fait que la Martinique est une petite région. En effet, elle dispose de la même structure administrative que les régions hexagonales avec en plus une double fonction "Département-Région". Toutefois son taux d'administration locale reste inférieur à celui de la Guyane (41 agents pour 1 000 habitants) et supérieur à celui de la Guadeloupe (35 pour 1 000).

L'emploi dans les collectivités locales de Martinique au 31 décembre 2004

Organismes	Titulaires	Non titulaires	Assistants maternelles	Contrats aidés	Emplois jeunes	Apprentis	Total
Communaux	5 142	4 202	.	1 172	612	212	11 340
Départementaux	1 668	458	339	22	50	.	2 537
Régionaux	276	87	363
Intercommunaux	455	180	.	8	74	.	717
Autres	170	99	.	.	3	.	272
Total	7 711	5 026	339	1 202	739	212	15 229

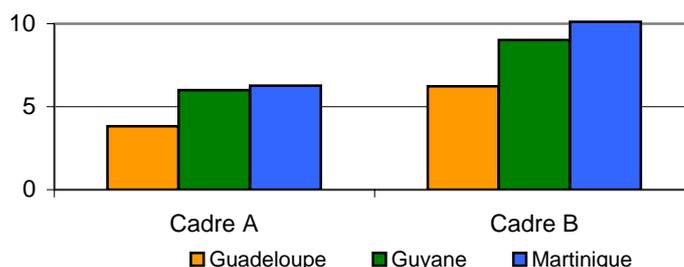
source : Insee - Colter



Taux d'encadrement le plus élevé des Antilles-Guyane

En 2004, 6 % du personnel de la fonction publique locale sont des "cadres A" et 10% sont des "cadres B", soit au total un taux d'encadrement de 16%. Ces taux sont les plus importants des Antilles-Guyane. Toutefois, ils restent inférieurs à ceux de la métropole qui compte 9% de "cadres A" et 14% de "cadres B". Les "cadres C" représentent 81% des agents.

Nombre de cadres A et B pour 100 agents



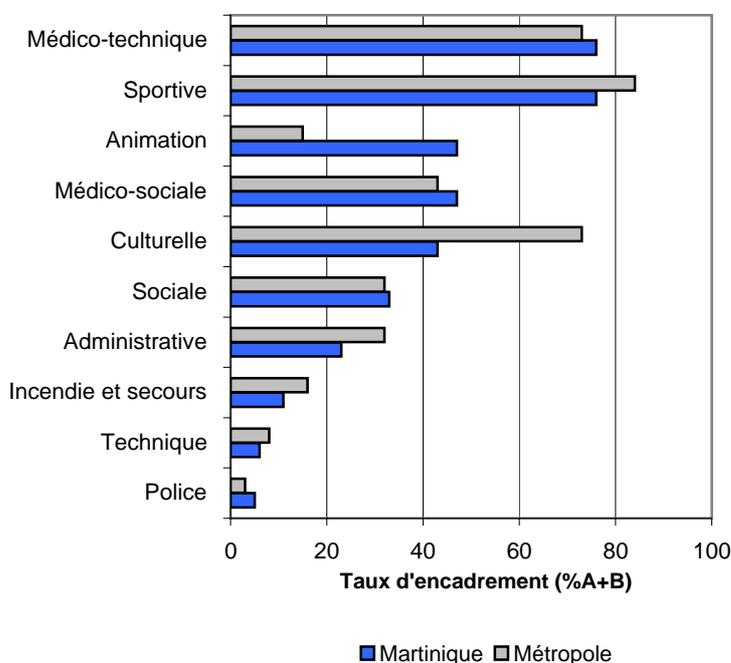
Source : Insee - Colter 2004

Davantage de cadres animateurs, médico-sociaux et médico-techniques

Les filières *animation*, *médico-sociale*, *médico-technique* et *police* bénéficient d'un niveau d'encadrement supérieur à la moyenne métropolitaine. La filière *animation* de Martinique a un taux d'encadrement trois fois plus important que celle de métropole. Les filières *médico-technique* (76% de "cadres A et B") et *médico-sociale* (47% de "cadres A et B") ont des taux d'encadrement plus élevés que ceux de la métropole (respectivement 73% et 43%). Avec 5% d'agents de "cadres A et B", la filière *police* possède un meilleur taux d'encadrement qu'en métropole (3%).

Regroupant 82% des agents des collectivités locales martiniquaises, ce sont les filières *administrative*, *culturelle*, *incendie et secours*, *sportive* et *technique* qui entraînent vers le bas le taux d'encadrement du département. En effet, les filières les plus importantes : *administrative* (3 077 agents) et *technique* (6 933 agents) emploient respectivement 23% et 6% de "cadres A et B" en Martinique. En métropole, ce sont 32% de "cadres A et B" qui sont employés dans la filière *administrative* et 8% pour la filière *technique*. Les filières *incendie et secours* (11% de "cadres A et B") et *sportive* (76% de "cadres A et B") ont des taux d'encadrement plus faibles que ceux de la métropole (respectivement 16% et 84%). Avec 4 agents pour 10 000 habitants, la filière *culturelle*, peu représentée en Martinique, n'emploie que 43% de "cadres A et B" contre 12 agents pour 10 000 habitants et 73% de "cadres A et B" en métropole.

4 filières ont un taux d'encadrement supérieur à celui de métropole



Source : Insee- Colter 2004

Rappel sur les filières:

La filière *sociale* regroupe les conseillers et assistants socio-éducatifs, les agents spécialisés des écoles maternelles,...

La filière *médico-sociale* réunit les médecins, les psychologues, les infirmiers, les rééducateurs,...

La filière *technique* rassemble les ingénieurs, les techniciens, contrôleurs de travaux, agents d'entretien,...

La filière *médico-technique* rallie les biologistes, pharmaciens, aides et assistants médico-techniques,...

Définition :

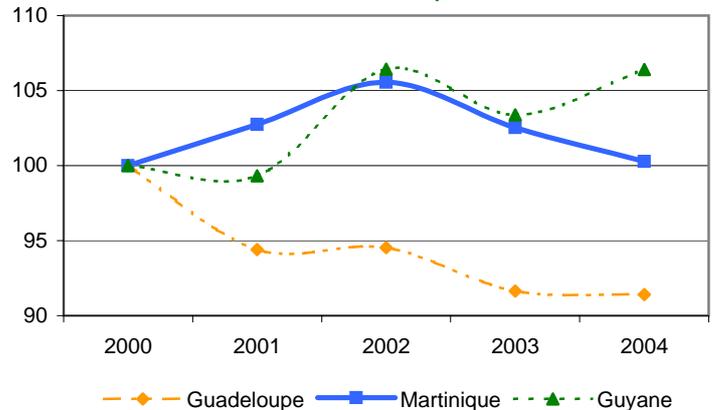
Le taux d'encadrement est le rapport de l'effectif des cadres A et B sur l'effectif total.



Les effectifs communaux retrouvent leur niveau de 2000

Après une augmentation de 5% en 2 ans, les effectifs communaux de la Martinique retrouvent fin 2004, leur niveau de l'année 2000. On peut noter que l'évolution récente des effectifs martiniquais est parallèle à ceux de Guadeloupe.

Evolution des effectifs communaux (base 100 en 2000)



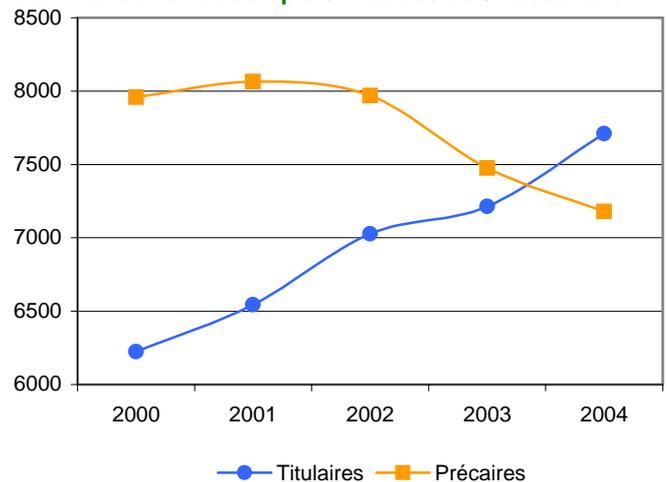
Source : Insee - Colter 2004

Forte augmentation du nombre de titulaires

Jusqu'en 2003, les collectivités locales martiniquaises recueillaient plus d'emplois précaires que d'agents titulaires. Au 31 décembre 2004, une inversion de situation conduit à un total de 7 179 emplois précaires pour 7 711 emplois titulaires. Ce redressement est une conséquence de la forte augmentation des emplois titulaires de 2000 à 2004 (+1487) et d'une baisse moins significative des emplois précaires (-779).

Le nombre de titulaires des organismes départementaux, régionaux et communaux a beaucoup augmenté depuis le 31 décembre 2000. En particulier le nombre de titulaires des organismes intercommunaux a progressé de 181% suite à la création des structures intercommunales le 27 décembre 2000. Il a aussi augmenté dans les communes (+18%) ainsi que dans les organismes départementaux (+17%) et plus faiblement dans les organismes régionaux (+10%).

Evolution des emplois titulaires au 31 décembre



Source : Insee - Colter 2000 - 2004

Définition : Le terme "collectivités locales" désigne les communes, regroupements de communes et conseils régional et général ou les services d'incendie et de secours. Il inclut également les organismes publics d'aménagement et de construction, les établissements publics industriels et commerciaux, ainsi que les groupements d'intérêt public ou le centre national de la fonction publique territoriale. Les établissements communaux regroupent les communes, les centres communaux d'action sociale et les caisses des écoles.

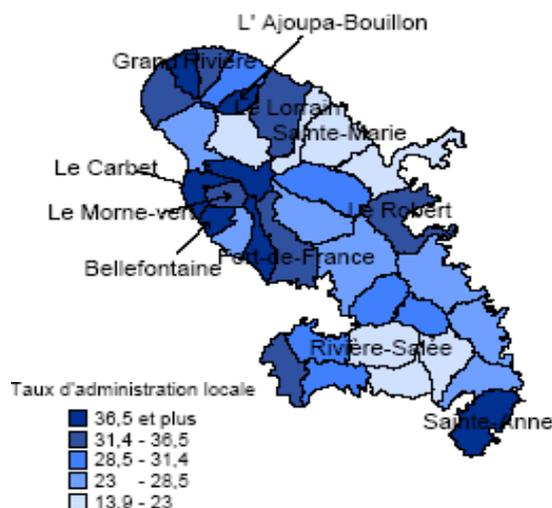


Le taux d'administration locale varie d'une commune à l'autre

Le taux d'administration locale moyen des communes de la Martinique est de 31 agents pour 1000 habitants contre 20 pour 1 000 en métropole. Quatre communes ont un taux moyen d'administration locale inférieur ou égal à celui de la métropole : Rivière-Pilote (14 pour 1 000), Rivière-Salée (16 pour 1 000), Sainte-Luce (18 pour 1 000) et Sainte-Marie (20 pour 1 000). En revanche, celles de Sainte-Anne, Fonds-Saint-Denis et de Bellefontaine, avec une moyenne de 52 agents pour 1 000 habitants, ont les plus forts taux d'administration locale.

Shirley MOLIA *

Taux d'administration locale par commune



Source : Insee - Colter 2004

Définitions : Les "Autres" organismes correspondent aux associations syndicales autorisées, aux caisses de crédit municipal, aux offices publics d'HLM, aux offices publics d'aménagement et de construction ainsi qu'aux autres établissements publics locaux à caractère industriel et commercial.

Le taux d'administration locale d'une commune (ou d'un département) pour 1 000 habitants est le rapport, multiplié par 1 000, entre les effectifs des organismes communaux (ou départementaux) et la taille de la population communale (ou départementale) suivant le recensement de 1999.

Source : Colter

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est un des éléments du système d'information sur les agents des services publics. Elle est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics locaux.

Pour en savoir plus :

Emplois communaux : nombreux, peu qualifiés, précaires - AntianeEco n°58 - Décembre 2003

(*) Au moment de la rédaction de cette publication, Shirley MOLIA était étudiante à l'Université des Antilles et de la Guyane.

Directeur de publication : René JEAN - Rédaction en chef : Sophie CELESTE

